

COMITÉ SYNDICAL

*Lors de la séance du 21
juin 2022 le quorum n'a
pas été atteint*

*Date d'envoi
2^{ème} convocation :
22 juin 2022*

*Date de la séance :
29 juin 2022*

*Les membres en exercice
sont : 36
Quorum : Pas de
nécessité de quorum*

*Séance du 29 juin 2022
Membres présents : 14
Membres représentés
(Pouvoirs) 3
Total votants : 17*

PROCES VERBAL

Séance du 29 juin 2022 à 19H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 29 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE Présents
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE Présents : Mme CHEVALLIER S, M.
D'AGGLOMERATION BOURDAUX (Suppléant de Mme
DE MARNE ET GENDRE), M. COLAISSEAU, M. DA
GONDOIRE SILVA, M. DJIGO, Mme PETITOT, M SI
AHMED (Suppléant de Mme
BOUARABA), M. KOLOPP, M. MAJIC
(Suppléant de M. POTTIER), M.
SITHISAK, TAUPIN-GARDIN, M.
VOURIOT

VAL Présents : M. ARNAUD, M.
D'EUROPE GAILLARD,
AGGLOMERATION

EXCUSES M. AFFRE, Mme BONNOT, Mme
BOUARABA, M. DUTREY, M.
GARROUSTE, Mme GBIORCZYK, Mme
GENDRE, M. JAHIER, M. RUDULIER,
M. MARSAUD, Mme PERIGAULT, M.
POTTIER, M. SALVAGGIO, Mme
TORTRAT

Pouvoirs :

De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD
De M. Patrick JAHIER à M. VOURIOT
De M. Cyril MARSAUD à M. Julien GAILLARD

ORDRE DU JOUR

1. Administratif	3
Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 avril 2022	3
2. Finances	3
Reprise sur provision pour risques afférents aux litiges et contentieux	3
3. Plan Local des Mobilités	4
Arrêt du projet de PLM et approbation des modalités d'organisation de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC) et de l'enquête publique du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée	4
4. Points d'information	5
4.1. Projet de méthodologie de travail pour la constitution du cahier des charges du nouveau Portail des Mobilités (PoM)	5
4.2. Accueil d'un stagiaire pour l'appui à la mise au point de l'Observatoire des Mobilités	6
4.3. Démarches engagées vis-à-vis d'Ile-de-France Mobilités et de Transdev au sujet des perturbations récurrentes sur le réseau bus.....	7
4.4. Lancement par le SIEMU d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la désignation d'un opérateur proposant un service de location courte durée de trottinettes électriques et de Vélos à Assistance Electrique en free-floating	9
5. Questions diverses	10

(La séance est ouverte à 19 heures 05 sous la présidence de Sinclair Vouriot.)

Le président rappelle que le comité syndical du 21 juin dernier n'ayant pas obtenu le quorum, pour cette 2^{ème} séance la règle du quorum n'est plus obligatoire.

M. CHAUVIN procède à l'appel des présents et énonce les pouvoirs.

M. Olivier COLAISSEAU est désigné secrétaire de séance.

1. Administratif

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 avril 2022

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 avril 2022

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Finances

Reprise sur provision pour risques afférents aux litiges et contentieux

Projet de délibération n° 2: Reprise sur provision pour risques afférents aux litiges et contentieux

LE PRÉSIDENT rappelle que le SIEMU avait constitué une provision de 119 000 euros sur l'exercice 2018 pour faire face aux risques liés au rejet de la requête Introductive d'instance intentée au Tribunal Administratif de Paris à l'encontre du CNFPT en raison du litige opposant le Syndicat au CNFPT concernant l'ancien directeur du Syndicat, Monsieur SAVARD. La requête du SIEMU ayant été déboutée, il a été procédé aux paiements des contributions dues ainsi qu'à des frais de rejets auprès du Tribunal Administratif pour un montant de 60 000€ sur les exercices 2018/2020.

Le contentieux étant clos, et la provision devenue sans objet, il est donc proposé de procéder à la reprise du solde de la provision pour un montant de 59 000€ ;

Le Président rappelle que le SIEMU est redevable de cotisations au titre de la perte d'emploi de Monsieur SAVARD, cotisations devant être versées au CNFPT à compter du mois d'Avril 2022 et jusqu'à la retraite de l'intéressé. Le montant mensuel initial, amené à être réévalué, est de 1317€.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. Plan Local des Mobilités

Arrêt du projet de PLM et approbation des modalités d'organisation de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC) et de l'enquête publique du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée

Mme MAUVIGNIER indique que le plan d'actions a fait l'objet d'un large processus de concertation depuis début 2022 et qu'il a été validé lors du comité de pilotage du 31 mai 2022. Le projet de PLM doit donc être arrêté et une phase réglementaire devra être enclenchée, passant par l'avis des PPAC et l'enquête publique avant l'approbation finale du dossier. Elle explique que le SIEMU doit réglementairement saisir l'autorité environnementale, la DRIEAT Île-de-France, à des fins d'analyse des impacts du plan d'actions. Un dossier a été préparé par ArchiMed Environnement en ce sens pour être adressé courant juillet à l'autorité environnementale, celle-ci ayant 2 mois pour répondre.

Mme MAUVIGNIER ajoute que la consultation des personnes publiques associées et consultées sera lancée à l'issue du présent Comité syndical pour une période minimale réglementaire de 3 mois. Une réunion de présentation du projet est prévue le 7 juillet 2022 et le dossier sera envoyé dans la foulée, au plus tard le 8 juillet 2022.

Les avis sollicités porteront sur le dossier, qui comportera la délibération du Comité syndical ainsi que le dossier du PLM, qui récapitulera quelques éléments de diagnostic, les orientations prises et l'ensemble des fiches actions adoptées. Une phase de publicisation de l'enquête publique doit ensuite se dérouler 15 jours avant le lancement officiel de l'enquête publique.

Mme MAUVIGNIER indique que l'agence de concertation Palabreo et l'agence de communication Relief accompagneront le Syndicat sur l'élaboration d'un certain nombre de documents, car plusieurs modes de diffusion seront mobilisés, notamment le site Internet du PLM, des articles dans les journaux locaux et de l'affichage en mairie. Un kit de communication au format numérique sera également diffusé à l'ensemble des partenaires locaux pour leur permettre de communiquer sur leur site Internet, de distribuer des flyers, et de diffuser l'information sur les réseaux sociaux. Elle ajoute que le SIEMU se rapprochera des associations du territoire pour les inciter à participer.

Mme MAUVIGNIER indique que le SIEMU espère pouvoir faire démarrer l'enquête mi-novembre 2022 et qu'il saisira donc le tribunal administratif durant l'été pour désigner une commission d'enquête. Le fait d'anticiper permettra de présenter le projet, de valider avec la commission d'enquête la liste des documents à transmettre et les modalités d'organisation. Le démarrage de l'enquête publique se fera à l'issue de la réception des avis des PPAC et de l'autorité environnementale, à la suite d'une période de publication de 15 jours, soit le lundi 14 novembre 2022. Elle ajoute que l'enquête publique durera 31 jours, qui peuvent être reconduits 31 jours maximum à la demande du commissaire enquêteur.

Mme MAUVIGNIER précise que le dossier papier à destination du public comportera le dossier du PLM, une synthèse diffusable accessible à tous aux couleurs du PLM, le bilan réglementaire de la concertation, l'ensemble des comptes-rendus produits au cours des phases de concertation et un certain nombre de documents d'information.

Elle indique que trois réunions publiques sont d'ores et déjà programmées, à Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges et Serris. Elle ajoute qu'une permanence physique doit obligatoirement être mise en place au SIEMU et que d'autres sont prévues dans plusieurs communes, à Thorigny-sur-Marne pour les communes du nord Marne, à Lagny-sur-Marne pour les communes du cœur urbain plutôt côté sud Marne, à Chalifert pour les communes des boucles de la Marne, à Esbly pour les communes du Grand Morin et Coupvray, à Bailly-Romainvilliers, à Bussy-Saint-Georges, à Montévrain, à Villeneuve-le-Comte et à Favères. Pour les habitants n'étant pas en mesure de se déplacer, des permanences téléphoniques seront mises en place ainsi qu'un registre d'enquête en ligne sur le site Internet du PLM.

Mme MAUVIGNIER indique qu'au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur aura un délai maximum de 6 mois pour délivrer son avis. Le SIEMU espère qu'il prendra moins de temps, ce qui lui permettrait d'approuver le PLM au cours du premier trimestre 2023.

LE PRÉSIDENT indique que la présente délibération propose d'arrêter le projet de PLM, d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à la consultation des PPAC, à soumettre le projet arrêté à l'enquête publique, à diligenter l'ensemble des démarches nécessaires à l'ouverture de l'enquête publique, et à cette fin, à signer tous les actes requis. *La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

4. Points d'information

4.1. Projet de méthodologie de travail pour la constitution du cahier des charges du nouveau Portail des Mobilités (PoM)

LE PRÉSIDENT indique qu'ayant été élue députée, Mme PERIGAULT, Vice-Présidente en charge du Management de la mobilité et référente sur le Portail des Mobilités, posera sa démission et présentera sa remplaçante au Syndicat. Dans cette attente, il prendra à sa charge le suivi de ce dossier.

Mme MAUVIGNIER rappelle que le Portail des Mobilités est un site Internet dédié au grand public, permettant de recenser l'ensemble des services à la mobilité existant sur le territoire, mais également très utile au quotidien aux équipes du SIEMU dans le cadre de leurs réunions avec les partenaires pour illustrer le propos. Elle explique que le marché liant le Syndicat à Latitude Cartagène, spécialiste de ce type de solutions, est arrivé à expiration en décembre 2021, mais que le SIEMU n'étant pas tout à fait prêt, il a demandé une prolongation du marché de 18 mois.

Mme MAUVIGNIER indique qu'un certain nombre de problèmes avaient été constatés, notamment concernant le public cible, car un outil adapté aux agents du Syndicat ne l'est pas forcément pour les usagers. Le fait de ne pas avoir d'application posait également un problème, ainsi qu'une certaine concurrence avec d'autres plateformes. Le SIEMU a donc choisi de s'adjoindre les services de Carte Blanche Conseil, bureau d'études spécialisé en télématique et solutions informatiques liées au transport, qui a commencé à travailler mi-juin 2022 sur une étude comparative entre les solutions déjà mises en œuvre par d'autres collectivités en Île-de-France et ailleurs. Une première phase consistera ensuite à actualiser le bilan effectué par le SIEMU et à définir les objectifs poursuivis par le futur outil.

Mme MAUVIGNIER indique que le Syndicat souhaite monter deux ateliers à cet effet, un premier qui aura lieu le 18 juillet visant à lister le champ des possibles à la lumière du benchmark conduit par Carte Blanche Conseil et un second en septembre visant à arrêter définitivement les choix sur les différentes fonctionnalités de l'outil. Elle précise que ces ateliers seront ouverts à l'ensemble des élus titulaires du Syndicat sur la base du volontariat et qu'une invitation leur sera envoyée dès le lendemain du Comité syndical.

Le SIEMU espère ensuite pouvoir procéder à la rédaction des pièces de consultation, puis à une mise en concurrence des opérateurs de ce type de solution. Une analyse des offres adressées au SIEMU devrait pouvoir être engagée avant la fin 2022 ou début 2023, dans le but de déployer une solution numérique avant l'échéance de juin 2023, fin des 18 mois de prolongation du marché de maintenance assurée par Latitude Cartagène.

Mme MAUVIGNIER précise que cette phase d'élaboration du cahier des charges se fera en dialogue constant avec Île-de-France Mobilités, le transporteur et les autres opérateurs de mobilité sur le territoire pour bien se coordonner avec les solutions déjà existantes et sur les données mobilisables.

4.2. Accueil d'un stagiaire pour l'appui à la mise au point de l'Observatoire des Mobilités

M. CHAUVIN indique que le Syndicat dispose donc d'un Portail des Mobilités à vocation initiale grand public, mais qu'il recense un besoin d'outil métier appelé Observatoire des Mobilités.

Il explique que l'Observatoire des Mobilités est bien distinct du portail et qu'il a pour premier objectif de suivre la mise en œuvre du PLM. Le SIEMU estime en effet primordial de mettre au point un outil permettant cette mise en œuvre et d'en rendre compte à ses partenaires. Le deuxième objectif de l'Observatoire est de recueillir et traiter un certain nombre de données produites par le SIEMU ou issues des partenaires pour acquérir une meilleure connaissance des pratiques de mobilité sur le territoire du Syndicat.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU a souhaité pour cela s'appuyer sur l'expérience en la matière d'un stagiaire de niveau Master 2 recruté début juin 2022, qui a déjà conduit des réflexions sur ces sujets, notamment pour l'agglomération Grand Paris Seine et Oise. Il

réfléchira donc sur la structuration de cet Observatoire, la façon de l'alimenter, de prendre les premiers contacts avec les partenaires pour imaginer des collaborations, des conventionnements et peut-être commencer à définir l'option technique la plus adaptée aux besoins du Syndicat.

M. TAUPIN-GARDIN demande si tous les indicateurs ont déjà été définis ou si ce sera au stagiaire de le faire. Il s'interroge sur la manière de les recenser et de les mesurer.

Mme MAUVIGNIER répond que les indicateurs de suivi et d'évaluation du PLM ont été définis au moment de l'élaboration du plan d'actions et des fiches actions et qu'ils seront versés dans l'Observatoire des Mobilités. Elle explique que ces indicateurs ont été définis sachant que le Syndicat aurait accès à la donnée et qu'il sera sûrement amené à contacter régulièrement – peut-être tous les 6 mois, au minimum tous les ans – ses partenaires maîtres d'ouvrage, communes ou intercommunalités, pour obtenir la donnée et pouvoir mesurer l'avancement des mesures inscrites au plan d'actions du PLM.

En complément des indicateurs du PLM, l'observatoire suivra également d'autres indicateurs que le stagiaire est chargé de définir afin de rendre compte au mieux des évolutions des comportements et du fonctionnement des services de mobilités.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'un comité de suivi s'est récemment tenu avec IdFM sur le fonctionnement du réseau de bus et que l'objectif est d'obtenir d'IdFM un certain nombre de renseignements et de données pour les exploiter au sein du SIEMU.

4.3. Démarches engagées vis-à-vis d'Ile-de-France Mobilités et de Transdev au sujet des perturbations récurrentes sur le réseau bus

LE PRÉSIDENT remercie les élus qui durant un certain temps ont assuré avec le Syndicat la relation entre les usagers et le transporteur.

Il indique qu'un courrier signé du Président du SIEMU et des présidents de Val d'Europe Agglomération et Marne-et-Gondoire a été adressé à IdFM pour leur remonter les difficultés auxquelles était confronté le territoire et proposer une réunion avec Transdev. Cette réunion s'est tenue le lundi 20 juin en présentiel et en distanciel pour IdFM.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il a été rappelé à cette occasion l'importance de la présence physique de la référente locale IdFM afin d'avoir des retours plus directs.

Il explique que Transdev a reconnu rencontrer des problèmes de recrutement de conducteurs et que sur la période 2021 et le premier trimestre 2022, les 46 départs enregistrés n'ont pu être compensés par les 21 embauches réalisées.

LE PRÉSIDENT indique que le Syndicat est revenu sur la manière dont s'était passée la phase préparatoire de la DSP 10 et sur son alerte concernant le volet social. En effet, pour rentabiliser un contrat contraignant en termes financiers, Transdev a choisi de recourir aux horaires fractionnés pour les conducteurs, amenant ces derniers à effectuer quatre allées et venues pendant la journée, qui plus est à un moment où le prix du carburant est en forte augmentation. Transdev a entamé une démarche auprès de Pôle Emploi et des

Missions locales pour recruter au maximum, mais surtout pour fidéliser les agents sur le service.

LE PRÉSIDENT ajoute que le SIEMU a souligné lors de la réunion la nécessité pour le transporteur d'améliorer sa communication vis-à-vis des usagers pour leur expliquer les difficultés qu'il rencontre et la manière dont il compte y remédier. Il indique que M. MOUBARAK, le directeur de pôle, doit leur envoyer une proposition de communication avant la fin de la présente semaine.

Il espère un retour un peu plus positif à la rentrée de septembre.

M. COLAISSEAU demande si cette communication à destination des usagers devra être relayée par les communes.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il convient d'attendre l'arrivée de la communication contractuelle et que le SIEMU reviendra vers les communes pour les tenir informées.

M. CHAUVIN ajoute que l'objectif est que Transdev mobilise ses canaux d'information pour passer le message, mais que les communes pourront également le relayer puisqu'elles sont bien souvent les premières sollicitées.

M. COLAISSEAU observe qu'il sera délicat de communiquer sur le sujet.

LE PRÉSIDENT indique que Transdev expliquera son problème de recrutement, insistera sur un développement très important, mais surtout sur ce qu'il compte faire pour améliorer la situation.

M. SI AHMED s'interroge sur l'impact d'un recrutement défaillant sur le service rendu à moyen terme.

LE PRÉSIDENT répond que le risque pour Transdev est de se voir appliquer des pénalités contractuelles et observe que la difficulté de recruter est un problème rencontré par tous les métiers en France.

M. CHAUVIN ajoute que Transdev s'est engagé à revenir en septembre à des niveaux d'offres non réalisées conformes à la normale, c'est-à-dire à 1 %, alors qu'ils sont aujourd'hui à 6 % à l'échelle du réseau. Il ajoute que le Syndicat a pu établir que sur certaines lignes en heures de pointe, ce taux d'offres non réalisées pouvait s'élever à 10 ou 15 %, jusqu'à 20 %, ce qui a donc des conséquences majeures sur le ressenti des voyageurs.

Il précise qu'il a été convenu d'un point d'étape réunissant Transdev, IdFM et le SIEMU courant septembre sur le sujet.

M. ARNAUD souhaite connaître les lignes les plus impactées et le taux de non-réalisation de l'offre sur ces lignes. Il aimerait en effet disposer de statistiques pour mesurer les impacts au niveau communal et pouvoir ajuster les réponses à apporter aux usagers.

M. CHAUVIN répond que le travail réalisé par le SIEMU peut être communiqué aux élus, précisant qu'il n'est en rien exhaustif, car n'ayant pas pu être mené sur toutes les lignes du réseau.

Il propose d'essayer d'extraire des bases d'IdFM les données d'offres non réalisées pour les mois d'avril et mai.

Il précise que toutes les lignes sont touchées de la même manière, mais que le transporteur priorise les courses scolaires dans l'affectation des conducteurs.

M. DA SILVA demande si des réunions spécifiques ont été prévues avec le transporteur concernant la rentrée scolaire.

M. CHAUVIN répond qu'un bilan de la rentrée scolaire est traditionnellement réalisé début octobre pour constater les difficultés rencontrées.

M. DA SILVA précise qu'il parlait d'une réunion en amont de la rentrée.

LE PRÉSIDENT observe que cela peut être demandé.

M. FAVRE ARTIGUES explique que les changements importants d'horaires ou les ajouts d'horaires sont recensés auprès des établissements scolaires dès le printemps et qu'il sera possible d'avoir une image des moyens dont le transporteur disposera fin août.

LE PRÉSIDENT souligne des difficultés liées au fort développement du territoire et à la forte fréquentation d'établissements scolaires arrivant à saturation.

4.4. Lancement par le SIEMU d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la désignation d'un opérateur proposant un service de location courte durée de trottinettes électriques et de Vélos à Assistance Electrique en free-floating

LE PRÉSIDENT explique que la commune de Bussy-Saint-Georges, qui avait des contacts avec une société de services pour mettre à disposition des trottinettes électriques et des vélos à assistance électrique, s'est rapprochée du SIEMU, qui propose d'étendre le dispositif au territoire au moyen d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Il indique être allé avec le DGS à la rencontre de Marne-et-Gondoire et de Val d'Europe Agglomération, qui se sont montrées très intéressées, Val d'Europe Agglomération ayant toutefois demandé d'attendre septembre pour permettre une présentation aux élus de l'offre de service jugée la plus adéquate après analyse des propositions reçues fin juillet.

LE PRÉSIDENT note que le dispositif proposé a l'avantage d'être simple d'utilisation, car permettant de déclencher la location avec un smartphone, et simple dans la mise en place, ne nécessitant que la neutralisation d'une place de stationnement. Il souligne que l'engin loué est affecté à un périmètre et qu'il s'arrête dès qu'il le dépasse.

M. CHAUVIN indique que le lancement de l'AMI a pris un peu de retard, mais que ce sera fait dans la semaine, car l'objectif est de disposer des offres des candidats juste après la mi-juillet, de sorte à les analyser et à présenter l'offre du candidat pressenti aux agglomérations concernées tout début septembre.

Il explique que la concrétisation de la mise en place se fera au travers de conventions d'occupation temporaire du domaine public, c'est-à-dire que les élus municipaux

autoriseront le candidat retenu à stationner ses engins sur la voirie. Il ajoute que l'objectif est qu'un maximum de communes lance le service pour des questions de cohérence et de pertinence, mais assure que le dispositif est souple et que le prestataire pourra prendre contact avec chacune des équipes municipales pour adapter la mise en place en fonction des contraintes.

M. SITHISAK souligne l'importance de réglementer l'usage des trottinettes électriques, car le risque est de les retrouver abandonnées un peu partout sur l'espace public. Il approuve par ailleurs le fait d'avoir recours à un seul prestataire sur l'ensemble du territoire, ce qui permettra de rendre l'offre plus lisible pour les usagers.

LE PRÉSIDENT précise que le prestataire gèrera l'ensemble de l'offre, ce qui apportera également de la souplesse.

M. CHAUVIN souligne que le SIEMU a eu à cœur de cadrer et de réguler ce service, qui a pu occasionner de nombreuses difficultés dans les espaces publics franciliens et ailleurs, pour qu'il soit un service supplémentaire et non pas une nuisance de plus. Il rappelle que l'AMI, sans être un marché public, a vocation à cadrer un certain nombre de pratiques, à commencer par la question de l'ordonnancement de l'espace public.

Il précise que le Syndicat y a inscrit des points d'attention importants, notamment en matière de développement durable et au niveau social, et qu'il y a adjoint une charte d'engagement que l'opérateur devra signer pour avoir l'autorisation de s'implanter sur le territoire.

Il souligne que dans ce type de procédure, c'est un opérateur privé qui investit et propose un service sur ses fonds propres, sans aucune intervention publique ni investissement public, et qu'il doit donc y trouver un équilibre économique. Toutefois, le service devra répondre à un enjeu d'utilité publique, c'est pourquoi le SIEMU a souhaité sensibiliser l'opérateur rencontré en l'incitant fortement à ne pas se focaliser sur les zones les plus rentables. Il observe qu'il faut également avoir conscience que cette notion d'équilibre économique risque d'être opposée au territoire à certains moments, par exemple lorsque l'opérateur considèrera qu'il ne peut plus développer le service ou l'adapter aux demandes, et que les leviers d'actions seront moins nombreux.

M. ARNAUD indique que le point le plus préoccupant porte sur la gestion des trottinettes, qui risquent de traîner n'importe où dans la ville.

LE PRÉSIDENT admet qu'il conviendra d'être très prudent sur ce point.

M. CHAUVIN répond que les opérateurs ont bien conscience des dérives constatées ces dernières années et que le SIEMU a inscrit dans l'AMI la volonté que les engins soient retirés sous 24 heures maximum.

5. Questions diverses

Pas de questions diverses.

LE PRÉSIDENT remercie les membres du Syndicat de leur présence.

La séance est levée à 20 heures 10.

Secrétaire de Séance
M Olivier COLAISSEAU



Président du SIEMU
M Sinclair VOURIOT



